



Promesse d'achat /décision du tribunal dépasse la date butoir pou

Par **Jiji42650**, le **05/08/2016** à **20:59**

Bonjour ,

Mon mari et moi nous avons signé une promesse d'achat

Le vendeur ne peut pas signer car il est endetté

Donc nous attendons la décision du tribunal

Seulement la date finale de la vente approche et au dernière nouvelles la décision dépassera la date de vente prévu de 2 à 3 mois

Le vendeur peut-il lui décider de ne plus nous vendre son bien?

Et en profiter pour débloquer sa situation ?

Où il y a-t-il un recours si le cas se présente?

Merci de M'aider à comprendre